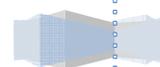
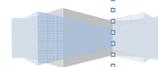


SOMMAIRE

| | |
|-------------------------------------|------|
| Introduction | P 3 |
| Le projet social | P 5 |
| Le projet éducatif | P 9 |
| Le règlement de fonctionnement..... | P 19 |





INTRODUCTION

Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud, association loi 1901 à but non lucratif, mouvement d'éducation populaire gère depuis Janvier 2013 le Multi-accueil d'Aussillon. Véritable tête de réseau, LE&C Grand Sud est composée de fédérations et d'associations qui œuvrent au quotidien dans les champs de politiques éducatives, de formation, de loisirs et de la culture.

Notre réseau a pour objet la mise en œuvre de toute action ou dispositif contribuant à l'épanouissement des individus, enfants, jeunes ou adultes, dans un but d'éducation populaire.

Loisirs Education & Citoyenneté considère en effet l'enfant comme un individu à part entière avec sa spécificité, ses besoins, son rythme propre et lui permet de vivre son temps dans une **démarche de confiance**, de **persévérance** et de **plaisir**.

Les orientations du Projet Educatif de Loisirs, Education et Citoyenneté Grand Sud sont le fil conducteur des projets d'établissements des structures Petite Enfance du réseau.

Toutes les composantes de notre réseau partagent et défendent les valeurs fondées sur :

- L'humanisme
- La laïcité
- La solidarité
- La mixité sociale
- La démocratie
- L'échange, la coopération, la mutualisation
- La coéducation

Nos principes découlent de notre engagement et de l'affirmation de nos valeurs, nous nous attachons particulièrement pour cela à ce que notre conduite soit inspirée par le respect, la tolérance et un esprit de coopération et de mutualisation.

C'est par l'accès à l'éducation que nous visons à permettre à chaque individu de s'intégrer et prendre toute sa place dans la société. L'éducation populaire permet de rétablir une certaine égalité des chances. Nous tirons nos engagements éducatifs de cette philosophie. Ils sont traduits dans les axes de notre projet éducatif, au travers duquel nous privilégions :

L'éducation à la citoyenneté, en considérant tous les publics, toutes les tranches d'âges sans les dissocier entre elles.

L'éducation à l'environnement et à une consommation responsable.

Le développement d'une **démocratie participative** par un accompagnement à la prise de responsabilités associatives, au fonctionnement des conseils municipaux d'enfants, de jeunes...

L'épanouissement de la personne (enfant, jeune, adulte, senior) en permettant à chacun d'avoir accès à la formation, à la culture, aux loisirs tout au long de sa vie.

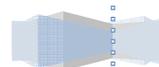
Une **écoute et une présence au plus proche des personnes**, de leurs territoires (commune, communauté de communes, département...) et de leur environnement.

Le soutien au développement de la vie associative.

La volonté de **développer l'échange, la complémentarité et la coopération** entre les membres du réseau, ses secteurs d'activité et les publics accueillis.

L'encouragement à la mixité sociale dans les projets d'animation et à la lutte contre les exclusions.

Les structures Petite Enfance sont cependant libres de décliner ces orientations dans leurs projets éducatifs en fonction du territoire, des partenaires, de l'équipe et de la population accueillie.



LE PROJET SOCIAL

HISTORIQUE

Le Multi-accueil d'Aussillon ouvre ses portes en 196. Il est intégré aux activités du Centre Social, géré par la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn. Le personnel du Multi-accueil est mis à disposition par la Mairie d'Aussillon.

Dans un premier temps, l'établissement est une Halte-garderie mais l'établissement connaîtra différentes évolutions au fil des années afin de répondre au mieux aux besoins des familles aussillonaises.

En janvier 2012, la CAF ferme le centre social, le Multi-Accueil est repris en gestion directe par la Mairie d'Aussillon.

En Janvier 2013, la gestion du Multi-accueil est confiée à l'association Loisirs, Education et Citoyenneté Grand Sud.

S'il a accueilli jusqu'à 50 enfants, l'établissement a un agrément aujourd'hui pour 20 enfants le matin et l'après-midi et 15 à midi.

LA POPULATION D'AUSSILLON : DONNEES DEMOGRAPHIQUES

D'après les derniers éléments statistiques de l'INSEE (2008-2010) et de la CAF (2010), voici une photographie de la situation des familles aussillonaises.

Structure de la population

Aussillon compte 6624 habitants en 2008, le nombre d'habitants est en constante diminution depuis les années 80.

- 31% de la population sont des retraités.
- 16% de la population a moins de 15 ans

La population d'Aussillon vieillit.

Emploi, Population active (Données 2008)

Les familles aussillonaises sont majoritairement des familles aux revenus modestes avec un taux de chômage élevé.

- Le taux de chômage est de 20.2%, ce qui est élevé.
- 31% des actifs sont employés, 34 % sont ouvriers, 18% sont des professions intermédiaires, 8% sont cadres, 6% sont artisans, commerçants.
- Le revenu annuel médian à Aussillon est de 14843 euros soit 1236 euros par mois.
- Le revenu annuel médian en France était de 19715 euros soit 1642 euros par mois.
- Le taux horaire moyen est de 10.3 euros.
- Le taux d'emploi des femmes âgées de 15 à 64 ans est de 46.1% et 41.6% des femmes salariées sont à temps partiel (en France, le taux d'emploi des femmes en 2008 est de 60.3% et 30% des femmes salariées sont à temps partiel).
- 12.8% des familles sont des familles monoparentales dont 88% sont des femmes seules avec enfant(s). (en France, 20.6% des familles sont monoparentales dont 86% de femmes seules avec enfants).

Ainsi, moins de la moitié des femmes d'Aussillon occupent un emploi et plus de 40% d'entre elles sont à temps partiel.

OFFRE D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS SUR AUSSILLON

Le nombre d'enfants âgés de moins de trois ans au 1^{er} avril 2012 sur la commune est de 183. Le Multi-accueil d'Aussillon accueille des enfants des communes extérieures telles que Mazamet et Aigüefonde principalement.

- De Janvier à juillet 2012, le Multi-accueil a accueilli une cinquantaine d'enfants pour un agrément de 20. Ces enfants sont venus soit de façon occasionnelle, soit de façon régulière.
- Le Relais Assistants Maternels recense au 1^{er} juillet 2012, 5 enfants aussillonais accueillis au domicile des assistantes maternelles. On compte 4 assistantes maternelles en activité sur Aussillon.
- Les écoles maternelles d'Aussillon accueillent les enfants avant l'âge de trois ans pour des entrées à l'école en Septembre, en Janvier et en cours d'année.

Sur le bassin de vie, il existe :

- Un Multi-accueil municipal de 50 places à Mazamet
- Une Halte-garderie CAF de 15 places à Mazamet
- Un Multi-accueil associatif de 16 places à Payrin Augmontel
- Un Multi-accueil associatif de 30 places à Labruguière
- Un Multi-accueil associatif de 20 places à Pont de l'Arn
- Un jardin d'enfants « Passerelle » associatif de 14 places à Pont de l'Arn

Des augmentations de capacité d'accueil et des créations d'établissements sont en cours notamment à Pont de l'Arn, Payrin et Aigüefonde.

C'est ainsi que 37 enfants sont accueillis au Multi accueil d'Aussillon, 5 chez une assistante maternelle, 21 sont scolarisés, 15 environ sont à Jeanne Mazel, et environ 5 à la Lauze, soit au total 83 enfants qui bénéficient d'un mode d'accueil.

Ainsi 45% des enfants aussillonais de moins de trois ans ont une solution d'accueil.

ACCUEIL DES ENFANTS ET DE LEURS FAMILLES AU MULTI-ACCUEIL

La situation géographique

Le Multi-accueil d'Aussillon est situé dans le quartier de la Falgalarié. Il est très bien situé au vu des infrastructures et des services qui lui sont proches :

- La place du marché
- La Médiathèque
- Le Centre des Arts et de la Culture
- L'école Maternelle Jule Ferry
- Le Dojo

Les enfants les plus grands du Multi-accueil vont régulièrement à la Médiathèque. Des partenariats restent encore à créer notamment avec le Centre des Arts et de la Culture ainsi qu'avec l'école maternelle Jules Ferry et l'accueil de loisirs maternel.

Répondre aux besoins des familles

Jusque fin juillet 2012, le Multi-accueil avait un agrément restreint à 10 places sur le temps de midi. En septembre 2012, au vu de la demande, la capacité passe de 10 à 15 sur ce même temps.

La structure essaie de répondre au mieux aux besoins des familles et accueille des enfants dont les parents ont des plannings variables (personnels paramédicaux, en roulement etc.), des enfants à temps plein, à temps partiels, de façon occasionnelle, dont les parents sont inscrits aux cours d'alphabétisation, dont l'un des deux parents est en congé parental ou parent au foyer ...

Il s'agit ainsi de permettre aux familles qui travaillent de concilier vie familiale et vie professionnelle et à celles qui ne travaillent pas de pouvoir prendre une pause dans leur « semaine » de parent.

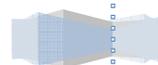
Conformément à l'article R-2324-17 du décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 le Multi-accueil concourt à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Cependant, cet accueil est subordonné aux places disponibles et aux moyens humains et matériels mis à disposition pour accueillir l'enfant dans les meilleures conditions.

Pour ce faire et garantir un accès équitable à tous à la structure, la municipalité d'Aussillon a mis en place en mai 2012, une commission d'attribution des places. La commission évalue selon des critères la recevabilité des demandes. Les demandes sont traitées de façon anonyme lors de la commission afin de garantir l'objectivité des prises de décision et éviter tout passe-droit.

Enfin, les professionnelles sont dans une démarche d'accompagnement des parents dans leurs questionnements. En aucun cas nous ne pouvons proposer des « fiches-recettes » mais aider les familles à trouver les solutions les mieux adaptées aux situations qu'elles vivent.

Un travail d'écoute et l'instauration d'une relation de confiance sont primordiaux afin d'amorcer cet accompagnement à la parentalité.

Le Multi-accueil d'Aussillon tient à garder sa spécificité d'accueil aussi diversifié que possible des enfants afin de répondre au mieux aux besoins des familles tout en garantissant le fonctionnement optimum du service petite enfance et la qualité d'accueil au quotidien.



LE PROJET EDUCATIF

Ce projet éducatif vise à définir les grandes orientations éducatives défendues par l'équipe du Multi-Accueil. Il est le fruit d'une réflexion d'équipe pour mettre en place une pratique éducative cohérente de tous les professionnels auprès de l'enfant.

Dans ce projet, nous avons voulu travailler plus particulièrement la notion d'estime de soi. L'estime de soi, c'est se sentir bien, être reconnu en tant que personne singulière. Chaque enfant accueilli est digne d'intérêt et progresse, devient autonome grâce au regard bienveillant de ses parents et des professionnelles de la structure.

La place de l'enfant et de sa famille

La collaboration avec les familles nous paraît primordiale pour réaliser ce projet. Nous soutenons les parents dans leur fonction parentale en les reconnaissant et en les valorisant comme les premiers éducateurs de leurs enfants. Nous faisons ainsi vivre les parents dans la journée de l'enfant, en nous appuyant sur des faits concrets : « c'est maman qui a donné ce repas pour toi ; papa t'a mis un joli pull aujourd'hui, c'est le gâteau d'anniversaire que tes parents ont préparé pour toi »... En effet, donner une place aux parents, c'est placer l'enfant au centre des relations entre ses parents et les personnes qui l'accueillent.

La continuité éducative que nous voulons établir avec les parents suppose que l'équipe respecte le rôle et la place de chacun auprès de l'enfant et conserve un positionnement professionnel clair. En effet, chaque enfant est inscrit dans une histoire familiale et occupe une place unique dans une famille donnée. Dans la mesure du possible, nous mettons l'accent sur un accueil adapté et individualisé, dans le non-jugement, le respect de la confidentialité, le respect des origines et des valeurs éducatives qui sont propres à chaque famille.

Par ailleurs, il est important pour l'équipe que les parents comprennent et respectent les valeurs professionnelles et les règles collectives de la structure. Pour ce faire, nous leur demanderons de se référer au règlement de fonctionnement du Multi-Accueil. Ce règlement est écrit mais les professionnelles peuvent aussi y faire référence oralement.

L'importance du premier accueil

L'accueil est un mot clef pour déterminer un moment primordial au sein d'une structure petite enfance. Nous accueillons les enfants pour diverses raisons : pour obligations personnelles des parents ou par besoin de socialisation de l'enfant. Nous prenons donc le relais dans un contexte collectif différent du milieu familial. Le travail en collaboration avec les parents nous semble essentiel car notre rôle n'est en aucun cas de se substituer à eux mais bien d'accompagner leurs enfants et de les prendre en charge au cours de la journée pour répondre à leurs besoins fondamentaux.

La préinscription de l'enfant est un moment important car c'est la 1^{ère} rencontre pour les familles avec la responsable de la structure. Lors de ce rendez-vous, la directrice écoute la demande des parents et leur explique le fonctionnement du Multi-Accueil.

Lorsque l'inscription devient définitive, un autre rendez-vous est fixé aux familles. C'est à ce moment que sont expliqués et donnés les différents documents qui organisent la vie de l'établissement : règlement de fonctionnement, dossier d'inscription, projet éducatif, contrat et livret d'accueil.

La directrice se met à la portée des familles, répond aux questions, aide à remplir si nécessaire les dossiers... Les enfants présents lors de cette rencontre trouvent dans le bureau un « espace jeu ».

Là, ils peuvent regarder des livres, dessiner, pendant que leurs parents discutent, ou alors observer, écouter ce qui se passe bien calés sur les genoux de leurs parents.

Les parents sont ensuite invités à visiter les locaux du Multi-Accueil. Ils sont présentés au personnel présent et plus particulièrement à la personne qui accueillera l'enfant et sa famille pour la 1ère adaptation.

En effet, il est parfois difficile de se séparer, que se soit pour l'enfant ou pour les parents.

Un accueil progressif sera mis en place systématiquement. Ce dernier sera basé sur la confiance entre professionnels, parents et enfants.

C'est : l'adaptation

L'adaptation

L'adaptation est un temps de séparation progressive de l'enfant et de sa famille mais surtout, un moment où chacun pourra faire connaissance. (Parents, enfants et professionnelles).

Indispensable à l'arrivée d'un nouvel enfant, elle est prévue en fonction de chaque famille. En venant ensemble, en apprenant petit à petit à se connaître et en vivant quelques moments partagés au sein de la structure, une confiance réciproque pourra voir le jour.

L'adaptation est organisée pour se dérouler dans les meilleures conditions :

- Un recueil de données est fait au travers d'une fiche de renseignements qui permet de mieux connaître les habitudes de chaque enfant. Il est en effet important pour le bon déroulement de l'accueil que les parents puissent donner un maximum d'informations sur les habitudes de leur enfant.
- Un cahier est mis en place pour les rendez-vous ce qui permet de planifier ce moment à la fois pour l'équipe et pour les parents : prise en compte de la disponibilité et des impératifs des parents et de la structure, et principalement vécu de l'enfant...)

Il arrive parfois que l'adaptation demande plus ou moins de temps, que la séparation soit vécue plus ou moins douloureusement par les enfants et les parents. Les professionnelles peuvent alors proposer de rallonger ce temps de séparation progressive, jusqu'à ce l'enfant se sente suffisamment en confiance pour être serein.

Un accueil quotidien

L'équipe s'adapte donc au jour le jour selon l'attitude de l'enfant. Ce dernier se sépare de ses parents et retrouve les professionnelles ainsi que les autres enfants du groupe.

Il est important que les enfants accueillis aient pris leur petit déjeuner, soient lavés et habillés. Ce sont autant de moments que l'enfant doit pouvoir partager avec sa famille avant d'appréhender la séparation de la journée.

A l'arrivée, les parents déposent le sac de leur enfant dans le casier, accrochent le manteau à la patère et y mettent la pince à linge nominative. Ils enlèvent également les chaussures de leur enfant et leur mettent des chaussons. Si les enfants le souhaitent, ils vont avec eux ranger le doudou dans la pochette. Tous ces rituels sont rassurants pour les enfants (car ils se répètent tous les jours). Ce sont des moments et des gestes vécus avec leurs parents au sein de la structure et qui préparent la séparation.

Un certain temps est alors nécessaire afin que l'enfant retrouve ses repères dans la salle de jeux et auprès des personnes présentes. Les parents peuvent prendre leur temps et accompagner si besoin leur enfant dans la salle de jeux.

Jusqu'au moment de la collation tous les enfants sont accueillis dans la même salle. Une des professionnelles présente se libère afin de pouvoir établir un accueil personnel. Elle recueille alors

dans le cahier de transmissions les informations importantes concernant chaque enfant. Cette liaison permet à l'équipe de savoir ce qu'il s'est passé au domicile avant l'arrivée (la nuit, la veille, petite nouveauté, « chagrins », maladie). Le soir, cette liaison permet également aux parents d'avoir un retour sur la vie de leur enfant au Multi-Accueil : temps de partage, activités, anecdotes de la journée etc.

Les besoins de l'enfant

Le temps de jouer

Chez l'enfant, jouer, c'est plus que prendre du plaisir. Le jeu à un rôle important dans son développement.

Imiter, faire semblant, imaginer et créer le conduisent petit à petit à appréhender et à maîtriser son environnement.

Pour que les enfants puissent jouer et se sentir bien, l'aménagement de l'espace est très important. Au Multi-Accueil, nous disposons de deux salles de jeux. Une est réservée aux petits, l'autre aux grands.

« L'enfant existe par le jeu. Il ne joue pas pour apprendre mais apprend parce qu'il joue » - Jean Epstein

Chez les plus petits

Le petit bébé découvre le plaisir de l'échange par les vocalises. Il prend peu à peu conscience des sons qu'il émet et les répète. C'est le babillage. Les professionnelles sont alors attentives et réceptives aux sourires, aux regards, aux vocalises. Elles les encouragent et y répondent. Elles accompagnent ces découvertes par des chansons, des comptines, des petites histoires.

Plus il grandit, et plus l'enfant prend du plaisir à bouger. Plusieurs tapis sont placés au sol, les bébés peuvent y être allongés sur le dos, sur le côté ou sur le ventre pour stimuler le plaisir de mouvement. Des petits jouets, légers et faciles à attraper ainsi que des portiques sont disposés sur ces tapis. Les plus jeunes peuvent les sucer, les mordiller, les observer, les attraper et voir l'effet qu'ils produisent (bruit différent)... C'est l'âge de l'exploration. Tout est nouveau pour l'enfant. Il examine tout inlassablement car tout l'amuse et l'intéresse. L'équipe veille alors à proposer régulièrement de nouveaux jeux, de nouvelles textures (carton, tissu, plastique, jouets plus ou moins souples...)

Petit à petit, l'enfant va ramper puis peut-être se lancer à quatre pattes et enfin marcher. L'équipe accompagne ces étapes en faisant confiance aux compétences de chacun, en encourageant et en félicitant. Les professionnelles veillent à ne pas sur-stimuler ni freiner les enfants. Pour cela, elles posent les limites nécessaires face aux dangers de l'environnement (interdits...) et proposent des activités adaptées aux capacités de chacun : éveil musical, parcours de psychomotricité, jeux de transvasement ou encore pour les plus grands : dessin, encastrement, pâte à modeler...

De plus, les enfants pourront trouver à leur disposition des jeux à tirer, à pousser, des poupées, des voitures, des livres... qui contribueront à développer leurs acquisitions.

Enfin, dès que le temps le permet, les enfants pourront aller jouer dans la cour de la structure ou partir en promenade. Ce sera alors l'occasion de découvertes différentes et d'éveil des sens : vue, ouïe, odorat... Découvertes que l'adulte accompagnera en montrant, en nommant, etc.

Chez les plus grands

L'espace le plus important est celui des jeux symboliques, d'imitation. Ces jeux permettent de favoriser la communication verbale, l'apprentissage de la socialisation et l'imitation des adultes. Ces jeux de « faire semblant » sont un moyen pour l'enfant d'exprimer ses sentiments et de les

explorer. Un coin dînette, un coin voitures, garage, sont des endroits aménagés par l'équipe et propice à ces jeux.

Un coin calme est également aménagé dans la pièce. C'est sur ces tapis que les enfants se regroupent après la collation du matin pour partager un moment d'histoire, de comptines, de chant... Les marionnettes et les instruments de musique sont également utilisés pour permettre aux enfants de se familiariser encore un peu plus avec le langage. S'exprimer librement, parler, prononcer, chanter...

Au fil des mois, le langage s'affine et les enfants apprennent aussi à s'écouter entre eux, à se respecter. Les parents partagent aussi avec leurs enfants les chants et les comptines quand ces derniers les répètent à la maison.

Chacun pourra trouver un espace propice à la rêverie et au repos. Ceux qui éprouvent le besoin de « se poser un moment » peuvent aller chercher leur doudou, leur sucette et se mettre à l'écart sur le tapis ou rechercher la présence de l'adulte pour un câlin.

Quelques tables et des chaises sont également positionnées dans la pièce pour permettre aux enfants de pouvoir expérimenter des activités nouvelles comme la pâte à modeler, la peinture, pouvoir faire des puzzles, des jeux de construction, d'encastrement, etc.

L'activité motrice s'affine, des « exercices » sont proposés aux enfants, parcours, équilibre, transport de gros ballons... Les professionnelles et les autres enfants encouragent, applaudissent, félicitent.

Chez les petits où chez les grands, chaque enfant est accompagné dans la découverte de ses capacités motrices. L'éveil des sens en général participe à l'évolution, à la maturité de chacun. L'entrée à l'école maternelle deviendra une réalité. L'équipe aura permis à chaque enfant de mieux se connaître, de faire ses premiers pas dans la société. Les notions de limites, de cadre, mais surtout l'accompagnement fait lui assureront l'estime de soi.

Le langage

Il participe à l'acquisition de la confiance en soi. Chez le jeune enfant, le langage se met en place progressivement, il est l'outil de la compréhension, de l'expression.

Les livres, les histoires racontées tous les jours ouvrent l'imaginaire, l'enfant entend des mots nouveaux, parfois compliqués. Il aime les répéter, cela devient un jeu de langage. Ainsi, le vocabulaire s'étend et même si l'enfant n'arrive pas à tout répéter, les mots sont mémorisés. Cette activité débouche aussi sur de la prévention, l'équipe observe les enfants et s'il y a des dysfonctionnements, l'échange avec les parents est nécessaire.

Il est possible aussi de permettre aux parents de relativiser leur inquiétude car il faut du temps aux enfants, de plus, dans les fratries, le langage s'acquiert à des âges différents. Cependant, nous devons être vigilants par exemple sur d'éventuels problèmes ORL.

Quel que soit l'âge des enfants, tous les membres de l'équipe s'attachent à s'adresser à chacun de manière correcte. Ce bain de langage est profitable au jeune enfant et participe à soutenir la confiance en soi

Le temps du repas

Le temps du repas est un moment privilégié. Il permet à l'enfant de nombreux apprentissages. Outre un besoin physiologique, manger c'est aussi communiquer, partager un moment à plusieurs et se faire plaisir.

La collation du matin et le goûter de l'après-midi, fournis par la structure, permettront à tous les enfants du groupe des grands de partager « un repas identique » et de goûter des saveurs nouvelles.

Le matin, les fruits, les fromages et les produits locaux sont privilégiés. Ils sont donnés en petite quantité pour ne pas couper l'appétit des enfants. Par contre, ceux qui sont arrivés le plus tôt apprécient d'autant plus cette pause gourmande qui coupe la matinée.

Parfois le groupe des petits vient partager ce moment pour fêter un anniversaire par exemple.

Le repas de midi est donné en deux services : le premier à 11h15, le second à 11h45. Ce sont les parents qui fournissent le repas.

Les enfants des deux groupes (bébés et grands) mangent ensemble.

Tous les matins, les professionnelles inscrivent les enfants soit dans le premier, soit dans le second service. Le choix se fait selon plusieurs critères : heure d'arrivée de l'enfant, habitude de vie par rapport à l'heure du repas, recueil des informations auprès des parents...

En arrivant dans le réfectoire, les plus grands choisissent leur place à table. 1 adulte est présent avec eux pour les accompagner, servir à boire, encourager, aider à manger, féliciter maman ou papa pour la cuisine qu'elle ou il a confectionné ou acheté.....

Ce moment est privilégié dans l'acquisition de l'autonomie. Nous encourageons les enfants à manger seuls et n'intervenons que si nécessaire ou à leur demande pour les aider. Nous nous adaptons aux besoins d'autonomie et aux possibilités de chacun (passage de la chaise haute à table, verre sans bec).

Les plus petits sont installés sur des chaises hautes. Les enfants qui commencent à manger seuls auront la possibilité de le faire. Leur assiette sera alors posée sur la tablette de la chaise haute. Par soucis d'apprentissage et de découverte, les enfants pourront attraper leurs aliments avec les doigts. Toutefois, l'adulte sera là pour les encourager à se servir de la cuillère et aider en cas de besoin.

Les biberons seront donnés aux bébés en suivant leur rythme. Si le biberon doit être pris pendant le temps de repas des plus grands, l'adulte emmènera l'enfant dans un endroit calme et s'installera confortablement pour donner le biberon. Les mamans qui souhaitent continuer à allaiter peuvent apporter le lait maternel congelé pour qu'il soit donné à leur enfant. Il sera alors réchauffé au chauffe biberon.

Les échanges verbaux sont favorisés pendant ce temps de repas qui peut parfois s'avérer être un moment difficile pour certains enfants. Il est important de respecter les goûts, mais aussi le rythme de chaque enfant. Parce que nous souhaitons aider chaque enfant à se connaître et à identifier ses besoins comme la faim, nous serons amenés à accepter ses refus. Cependant, nous encouragerons vivement chacun à goûter et demanderons aux parents d'amener des aliments « connus des enfants » : Ne pas faire de test à la crèche.

Le temps du repos

Le sommeil est un besoin physiologique important pour l'enfant. Il lui permet de rythmer sa journée, de se ressourcer mais aussi de grandir.

Afin de respecter les besoins et les rythmes de sommeil de chaque enfant, les renseignements que les parents donneront lors de l'adaptation ainsi que chaque matin seront importants. Ils énonceront aux professionnelles les petits rituels de leur enfant pour l'endormissement. Les transmissions entre professionnelles seront également très importantes pour que chacun connaisse le plus justement possible les habitudes de sommeil de l'enfant et respecte donc son rythme. Les observations que nous pouvons faire quand aux signes de fatigue de chaque enfant reste néanmoins primordiales.

Au Multi-Accueil, nous disposons de trois dortoirs : 2 pour les bébés, 1 pour les grands. Dans la mesure du possible, un lit sera attribué à chaque enfant afin de respecter son rythme et ses repères. L'enfant pourra retrouver son « doudou » ou un objet familier (vêtement de maman, poupée...) avec lequel il aime s'endormir.

Chez les plus grands, la présence d'un adulte pendant l'endormissement permet de sécuriser les enfants et de les rassurer. La surveillance reste régulière jusqu'au réveil. L'hiver, certains portent des gigoteuses, d'autres préfèrent se blottir sous la couette.

Chez les plus petits, une professionnelle reste pour aider à l'endormissement, pour rassurer les enfants en leur parlant, en les berçant si besoin pour qu'ils trouvent le sommeil. Lorsqu'elle sortira un baby phone permettra à l'équipe restée à proximité des dortoirs d'entendre ce qui se passe : toux, pleurs... d'entendre les enfants qui se réveillent. Ils sont couchés dans des gigoteuses pour ne pas avoir froid en dormant.

Les enfants se réveillent tout doucement, de façon échelonnée. Un par un, chaque enfant est rhabillé et accompagné vers le réfectoire pour prendre son goûter.

Nous favorisons le calme à proximité des dortoirs. Par respect pour le sommeil des enfants, aucun accueil, ni aucun départ n'aura lieu entre 13h et 16h30. De même, si un enfant pleure ou a du mal à s'endormir, nous tenterons de le calmer et de le rassurer ou sortirons du dortoir avec lui.

Les soins corporels

Le temps de change doit être un moment agréable d'éveil et d'échange privilégié.

Nous veillons à ce que les enfants soient acteurs de ce moment. Nous expliquons nos gestes, prévenons pour ne pas trop surprendre. Nous cherchons autant que possible la participation des enfants par la parole, le regard.

Dans les salles de bains, des casiers nominatifs sont installés pour pouvoir ranger les affaires des enfants. Ils sont à la portée des plus grands pour qu'ils puissent se déshabiller eux-mêmes et ranger leurs habits avant d'aller au lit.

Plusieurs pots et des toilettes sont à la disposition des enfants qui auront alors le choix d'aller sur l'un ou sur l'autre. Là encore, les professionnelles laissent du temps à chacun, observent et encouragent les progrès de l'enfant. Chez les petits aussi, le pot est mis à la disposition des enfants qui en font la demande.

L'acquisition de la propreté est une préoccupation au cours de la seconde année de l'enfant.

C'est une étape du développement que les parents doivent partager avec leur enfant et commencer à la maison. L'équipe doit créer une continuité entre la maison et la structure. Nous serons attentives aux signes montrant que l'enfant se sent prêt. Nous l'encouragerons dans cette acquisition, le rassurerons et le réconforterons en cas « d'accident ». Il nous semble important d'accepter le refus ou le retour en arrière de l'enfant lorsqu'il n'est peut-être pas encore prêt ou qu'un événement a perturbé son acquisition de la propreté (maladie par exemple), d'où l'importance de la communication avec les familles. Il nous appartient aussi de rassurer et d'accompagner les parents durant cette période d'acquisition de la propreté qui leur pose souvent question.

EQUIPE ET PARTENARIAT

Une équipe pluridisciplinaire

Une équipe pluridisciplinaire travaille au multi accueil. Cette équipe est composée de personnel employés par l'association Loisirs Education & Citoyenneté, et de personnel titulaires de la fonction publique territoriale.

Elle est composée de :

- 1 Directrice Educatrice de jeunes enfants
- 1 Directrice adjointe Infirmière
- 2 Educatrices de jeunes enfants
- 2 Auxiliaires de puériculture
- 2 Agents d'animation titulaires du CAP petite enfance
- 1 Agent d'entretien

Afin qu'un réel travail d'équipe soit proposé aux enfants et à leur famille, des réunions mensuelles sont mises en place pour l'équipe. Elles permettent d'aborder le fonctionnement général de la structure, de préparer de nouveaux projets, d'organiser les fêtes, les sorties, de gérer les difficultés rencontrées...

Le personnel a également la possibilité de se former. Différents choix de formation sont proposés suivant l'employeur de chacune.

Le Multi-Accueil est également un lieu de formation. Nous accueillons très régulièrement des élèves pour leur stage. (CAP petite enfance, bac professionnel, ...). Ces stagiaires sont accueillies et encadrées par les professionnelles. Elles sont présentées aux parents et aux enfants et ont la consigne de commencer leur stage par un temps d'observation afin que les enfants puissent s'habituer en douceur à leur présence.

Un partenariat étroit avec la mairie

La gestion du multi accueil est confiée par la mairie d'Aussillon à l'association Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud par marché public.

Un réel travail de partenariat est fait avec la mairie. Des rencontres entre la directrice du Multi-Accueil et la directrice générale des services ont lieu régulièrement. Lors de ces moments d'échange, le fonctionnement général du multi accueil est abordé (nombre d'enfants inscrits, point sur le personnel mis à disposition, éventuels problèmes rencontrés...).

De plus, deux fois par an, une commission d'attribution des places se réunit dans les locaux de la mairie. Cette réunion a pour objectif de faire le point sur les enfants inscrits en liste d'attente et de pouvoir préparer les nouvelles inscriptions. Lors de ces commissions, sont présentes : la directrice du Multi-Accueil et son adjointe, la directrice générale des services et l' élu chargé de la petite enfance.

Le médecin de crèche

Le médecin de crèche est un partenaire privilégié du multi accueil. Il vient tous les 15 jours sur la structure. En collaboration avec l'infirmière, et en présence des parents, il fait passer aux enfants accueillis des visites médicales.

Lors de ces visites, il établit un bilan général de santé : vérification des vaccins, évaluation du développement psychomoteur et affectif de l'enfant (tonus, langage, comportement, alimentation, sommeil et point particuliers). Cette visite a pour but de prendre un premier contact avec l'enfant et ses parents et positionne le médecin de la crèche dans l'équipe pluridisciplinaire.

De même, lorsqu'un enfant accueilli présente un besoin spécifique (maladie signalée, pathologie chronique, il est établi un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Ce PAI est un protocole écrit entre les parents, le Multi-Accueil (médecin de crèche, directrice et infirmière) et le médecin de la famille qui a pour objectif de définir la prise en charge de l'enfant dans la structure.

Le médecin de crèche et l'infirmière établissent également des protocoles d'urgence qui sont signés par la directrice et le gestionnaire du Multi-Accueil. Ces protocoles ont pour but de guider l'équipe dans la gestion des problèmes de santé que les enfants peuvent rencontrer : convulsions, inhalation de corps étranger, chutes,...

Le coordinateur du projet éducatif local

Employé par l'association LE&C, le coordinateur du projet éducatif local est un partenaire privilégié de la structure. Il fait le lien entre les différentes institutions et associations de la commune qui œuvrent pour mener à bien le projet éducatif local.

Il est force de propositions afin que le Multi-Accueil trouve toute sa place dans ce projet et nous aide à participer aux différentes actions proposées : accompagnement à la parentalité, fête du jeu, semaine du goût...

Le service de Protection Maternelle et Infantile

La PMI est un organisme de tutelle. Le médecin de PMI a pour mission de contrôler l'hygiène générale de la structure et les conditions de vie des enfants en collaboration avec le personnel.

Le centre d'action médico-social précoce (CAMSP)

La structure accueille parfois des enfants atteints d'un handicap sensoriel, moteur ou mental. Ces enfants ont besoin d'une attention particulière des professionnelles. Un cahier d'observation interne à l'équipe est mis en place pour établir un suivi au jour le jour de ces enfants et pouvoir noter leur évolution ou au contraire les difficultés qui peuvent être rencontrées.

Le travail en réseau est donc indispensable et nécessaire. Lorsqu'un enfant est accueilli au CAMSP, des rencontres régulières sont organisées entre le personnel encadrant du multi accueil et les éducatrices du CAMSP. Ces rencontres permettent à l'équipe du multi accueil de prendre part à l'accompagnement des enfants qui est fait au CAMSP. En effet, il est important de bien connaître, l'enfant et sa famille pour pouvoir faire un accueil le plus individualisé possible. Les échanges qui ont lieu sont basés sur l'observation des enfants. Ces observations sont une aide précieuse pour harmoniser les pratiques et rendre compte du vécu en collectivité.

L'aide sociale à l'enfance (ASE)

Il nous arrive d'accueillir des enfants placés en famille d'accueil par l'aide sociale à l'enfance. D'autres bénéficient d'un accompagnement éducatif en milieu ouvert (AEMO). Dans ces deux cas, l'équipe du Multi-Accueil reste ouverte aux échanges avec les organismes de l'aide à l'enfance, les familles d'accueil et les parents. Des observations précises sont également retranscrites sur un cahier interne à l'équipe.

L'école maternelle Jules Ferry

Le passage de la crèche à l'école maternelle est un moment attendu mais également angoissant pour les enfants et leurs parents. C'est un monde nouveau qui les attend, avec d'autres lieux, des règles et des rythmes différents, de nouveaux adultes et de nouveaux enfants.

Pour accompagner les enfants dans ce changement, nous avons créé une « passerelle » entre la crèche et l'école.

L'école maternelle Jules Ferry est, par son implantation, la plus proche de nous. C'est donc cette dernière qui a été choisie pour notre projet :

Par petits groupes, les enfants accompagnés de deux professionnelles se rendent au moins deux matinées à l'école (1 heure chaque fois). Ils participent à toutes les activités d'une matinée de classe ordinaire et ont une première représentation de ce qu'est l'école. Ainsi, chacun pourra avoir sa propre image de ce qu'est une école, une classe. Les professionnelles font vivre ces visites en parlant avec les enfants de ce qui va se passer, de ce qu'ils vont faire, mais également de ce qu'ils ont vu, de ce qui leur a plu, ce qu'ils ont aimé ou pas...

Ces visites se clôturent par l'accueil des élèves et de leur maître dans nos locaux pour un petit goûter et un échange de chansons et comptines. C'est l'occasion pour certains enfants scolarisés de retrouver la crèche, ses locaux, son personnel, ses jeux...

La médiathèque Claude Nougaro

La commune d'Aussillon est dotée d'une médiathèque qui est accessible à pied.

Elle comporte une partie qui a été pensée pour les jeunes enfants. Les livres sont mis à disposition dans des bacs à hauteur d'enfant. Tapis, banquettes, poufs et autres sièges incitent à se poser.

Chacun choisit la position la plus confortable possible et la personne avec qui il souhaite partager les livres. L'enfant devient autonome car il peut aussi rester à l'écart seul avec un livre et donner libre cours à son imagination. Chacun est encouragé à dire, à manipuler, à partager.

Les règles de la vie en société sont aussi de mise. On n'oublie pas de saluer, de demander avec politesse et de remercier avant de partir. De plus, l'enfant participe au rangement.

Ce partenariat nous permet de trouver des livres que nous ne possédons pas sur la structure. Nous pouvons aussi faire des commandes de thèmes ou d'auteurs particuliers. Si les plus petits, bébés, moyens ne se déplacent pas sur ce lieu, ils bénéficient aussi de livres choisis ou de CD.

L'accès au livre est favorisé par ce partenariat, on donne à tous la possibilité d'aller vers cet outil. Le livre devient une source de plaisir et surtout, il est désacralisé. L'enfant va bientôt aller à l'école maternelle, il va en allant dans cette structure spécialisée trouver un premier contact avec le livre qui a une place de choix à l'école. Les parents peuvent aussi avoir l'envie d'accompagner leurs enfants à la médiathèque. Ils sont alors les bienvenus.

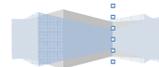
L'association Aurore

C'est une association à but non lucratif qui vient en aide aux familles en difficultés. Elle est située au rez-de-chaussée de la crèche et propose une vente de vêtements, et jeux à très bas prix. De plus, certaines familles en grande difficulté financière ont accès à une distribution de lait infantile, couches et petits-pots.

Il nous arrive parfois d'orienter des familles vers cette association et vice versa. De même, nous faisons partie du même groupe de travail sur la parentalité animé par le coordinateur du projet éducatif local.

Ce projet éducatif est porté par l'ensemble de l'équipe. Chaque enfant accueilli, ainsi que sa famille se trouvera au contact d'une collectivité où il pourra évoluer, grandir, se faire plaisir tout en éveillant ses capacités.

Le regard bienveillant de chaque professionnelle contribuera à révéler son estime de soi et ainsi à aborder sa nouvelle vie d'écolier et « d'être social ».



LE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

PRESENTATION DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL

Le Multi-accueil est un établissement d'accueil du jeune enfant qui dépend de la Commune d'Aussillon, mais dont la gestion a été confiée à l'association Loisirs, Education et Citoyenneté Grand Sud par convention du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015.

Le Multi-accueil est situé : 9 rue Emmanuel Mounier 81200 Aussillon

Cette structure a une capacité totale de **20 places**. Elle accueille les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans, tout au long de la journée selon les besoins des parents.

L'agrément est modulé.

La capacité est de :

- 13 places de 7h30 à 8h30 et de 17h30 à 18h15
- 15 places de 12h à 13h
- 20 places de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30

Pour les enfants de moins de 2 mois, une dérogation sera demandée auprès du médecin PMI du Conseil Général.

La structure est ouverte en priorité aux familles domiciliées sur la commune d'Aussillon. Les places sont attribuées via la commission d'attribution des places de la Mairie d'Aussillon.

LE PERSONNEL

La Direction

La Direction est assurée par un personnel diplômé, titulaire du Diplôme d'Etat d'Educatrice de Jeunes Enfants

La Directrice exerce la fonction de direction par délégation de son employeur, Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud. Elle est placée sous l'autorité du Directeur de l'association et coordonnée par l'agent de développement territorial désigné sur le territoire et la chargée de mission Petite Enfance.

Elle est responsable des points suivants :

- Elle veille au bon fonctionnement de la structure, à la recommandation, à la mise à disposition et à la bonne utilisation des moyens nécessaires au bien-être des enfants.
- Elle veille au respect du présent règlement de fonctionnement de l'établissement
- Elle définit le projet d'établissement (projet pédagogique, projet social) avec son équipe, en conformité avec le projet éducatif de Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud.
- Elle veille et participe à l'application et au respect des règles d'hygiène et de sécurité.
- Elle gère les inscriptions (réception et étude des demandes, rendez vous avec les familles,...)
- Elle est responsable de la gestion administrative (inscriptions, heures de présence, taux d'occupation, facturation des familles...)

La fonction d'ajointe est assurée par l'infirmière.

L'équipe

Le taux d'encadrement des enfants est conforme à la réglementation en vigueur (décret n°2010-613 du 7 juin 2010 relatifs aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans).

A savoir :

- 1 adulte pour 5 enfants qui ne marchent pas
- 1 adulte pour 8 enfants qui marchent

L'équipe qui encadre les enfants est composée de personnes diplômées (Infirmière, Educateur de Jeunes Enfants et Auxiliaire de puériculture) et de personnes qualifiées titulaires du CAP Petite Enfance. Un agent d'entretien vient compléter l'équipe.

La composition précise de l'équipe du Multi-accueil est communiquée aux familles par le biais du livret d'accueil fourni à l'inscription de l'enfant.

FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL

La structure est ouverte du lundi au jeudi de 7h30 à 18h15. Le vendredi, de 7h30 à 17h30

Elle est fermée :

- 1 semaine entre le 25 décembre et le 1er janvier
- 4 semaines au mois d'août
- 1 semaine aux vacances de printemps
- Les jours fériés
- A l'occasion de certains ponts (à définir dans l'année en fonction de la demande des familles)

En janvier, un planning sera transmis aux parents indiquant les jours de fermeture de la structure sur l'année.

Les horaires d'accueil

Afin de ne pas bouleverser le rythme des enfants et de préserver la qualité de l'accueil, et sauf cas particuliers contractuels, l'enfant sera accueilli dans les conditions suivantes :

- L'accueil du matin se fera **avant 10 h**
- **Aucun accueil ne sera assuré entre 12 h et 13 h**
- **Les départs ne s'effectueront pas avant 16 h** (après le goûter des enfants)
- **Les enfants accueillis l'après-midi devront arriver avant 13h30**

Pour la bonne organisation du service, les parents sont invités à respecter les horaires convenus contractuellement.

Si le parent était amené à récupérer de façon récurrente son enfant après l'heure de fermeture du Multi-accueil, et après mise en garde de la directrice, l'heure entamée après la fermeture de la structure sera systématiquement facturée au tarif horaire de l'heure supplémentaire, soit au double du coût normal.

Départ de l'enfant

Si l'enfant doit être remis à une personne autre que leurs parents, une autorisation écrite préalable doit être spécifiée dans le dossier d'inscription. La personne devra être majeure et se munir d'une pièce d'identité.

Les absences

Toute absence doit être signalée à la Directrice de la structure avant 10 h 00. Toute absence non signalée, supérieure à 5 jours, permettra de disposer de la place et sera néanmoins facturée.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Conditions d'Admission

Avant l'entrée de l'enfant dans l'un des établissements, un certain nombre de démarches sont à accomplir et à respecter :

- Mise en œuvre d'un protocole d'accueil et d'adaptation
- Constitution d'un dossier administratif comprenant un certain nombre de pièces :
 - Dossier d'inscription mentionnant :
 - Les informations concernant l'enfant, la famille et les représentants légaux
 - Le numéro d'allocataire C.A.F. ou M.S.A.
 - L'autorisation de prise en charge de l'enfant par d'autres personnes que les parents
 - L'autorisation de sorties
 - L'autorisation de soins d'urgence
 - Le dossier médical de l'enfant avec la copie du carnet de vaccinations (Avis du pédiatre pour les enfants de moins de 4 mois).
 - Un justificatif de domicile (EDF, téléphone,...) datant de moins de trois mois.
 - Une attestation d'assurance en responsabilité civile au nom de l'enfant.
 - Une copie de l'acte correspondant à une décision de justice limitant l'autorité parentale, le cas échéant.
 - Une copie du livret de famille.
 - Une copie du dernier avis d'imposition du foyer si non autorisation de consulter le site CAF PRO.
- Signature du présent Règlement de Fonctionnement par les représentants légaux.
- Signature du Contrat d'Accueil par les deux parties.

L'admission définitive de l'enfant est subordonnée à la complète constitution du dossier.

Contractualisation

En cas d'accueil régulier

La contractualisation est obligatoire. **La mensualisation** est appliquée.

Le contrat, signé entre l'association Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud, gestionnaire du Multi Accueil et la famille, détermine le nombre d'heures contractualisées et facturées en fonction des besoins des familles:

- nombre d'heures réservées par semaine
- nombre de semaines d'accueil dans l'année.

A partir de ces éléments un forfait mensuel est calculé sur la durée du contrat.

La modification permanente du temps de présence de l'enfant en cours d'exécution du contrat donnera lieu à la signature d'un nouveau contrat, qui annulera et remplacera le précédent. Le nombre de contrats par famille est toutefois limité aux possibilités de réorganisation de la structure d'accueil et donc à la seule appréciation de la direction de la structure.

D'autre part, LE&C Grand Sud se réserve le droit, après discussion avec la famille, de réduire le contrat initialement signé avec la famille si celle-ci n'honore pas son engagement régulièrement.

En cas d'accueil occasionnel

Un contrat spécifique est signé entre l'association Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud, gestionnaire du Multi Accueil et la famille.

L'accueil de l'enfant est subordonné aux disponibilités de la structure en capacité d'accueil occasionnel.

Les ressources prises en compte

La Caisse d'Allocations Familiales participe au financement de la structure.

Les ressources de la famille sont constituées de l'ensemble des ressources nettes imposables (avant abattement) et déclarées perçues par le couple ou la personne seule au cours de l'année de référence retenue par la Caisse d'Allocations Familiales.

Les revenus retenus sont ceux mentionnés sur le site CAFPRO de la Caisse d'Allocations Familiales auquel un accès est autorisé au gestionnaire, **à défaut sur la base du ou des avis d'imposition du foyer** de l'année de référence retenue par la Caisse d'Allocations Familiales.

Ces ressources seront **révisées au 1^{er} janvier de chaque année** au regard de la mise à jour des revenus sur CAFPRO ou à défaut du ou des dernier(s) avis d'imposition du foyer.

Un revenu plancher est défini et imposé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, il est révisé au 1^{er} janvier de chaque année.

Cette structure d'accueil applique un revenu plafond dont le calcul a été défini par le Conseil d'Administration de LE&C Grand Sud. Il est révisé au 1^{er} janvier de chaque année selon les mêmes modalités de calcul, soit au regard de l'évolution de la prestation de service maximum de la Caisse d'Allocations Familiales divisé par le taux d'effort correspondant à une famille ayant un enfant à charge, ce calcul permettant de définir le revenu mensuel maximum.

Facturation

La facturation est établie à terme échu, le paiement des familles (par chèque, espèces, CESU ou Chèques-vacances) devant intervenir à réception de celle-ci.

Dans le cas d'un accueil régulier

Le nombre d'heures mensualisées est égal au nombre d'heures contractuelles, soit (nombre d'heures par semaine x nombre de semaines de présence) / nombre de mois du contrat.

La mensualisation est égale au nombre d'heures mensualisées multiplié par le tarif horaire.

Dans le cas d'un accueil occasionnel

Le nombre d'heures facturées est égal à la somme des heures de présence effective de l'enfant et des heures réservées par les parents et non annulées par eux dans un délai de deux jours ouvrés.

La facturation mensuelle est égale au total de ces heures multiplié par le tarif horaire.

Tarif horaire des enfants âgés de 0 à 6 ans

Tarif Horaire = (Revenu Annuel/12 mois) x taux d'effort.

Le taux d'effort, barème national fixé par CNAF, est proportionnel au nombre d'enfants à charge :

| FAMILLE | 1 enfant | 2 enfants | 3 enfants | Du 4 ^{ème} au 7 ^{ème} enfant | Du 8 ^{ème} au 10 ^{ème} enfant |
|-----------------------|----------|-----------|-----------|--|---|
| Taux d'effort horaire | 0,06% | 0,05% | 0,04% | 0,03% | 0,02% |

L'accueil d'enfants en situation de handicap

Dans la mesure où l'accueil en milieu collectif n'est pas incompatible, cette structure accueille les enfants en situation de handicap.

Toutefois ces structures d'accueil ne sont pas équipées de moyens humains ou matériels spécifiques ou supplémentaires pouvant être nécessaires à l'accueil d'enfants en situation de handicap. L'admission de ces enfants est donc limitée aux possibilités de prise en charge de la structure d'accueil.

Lorsque l'enfant accueilli est en situation de handicap ou appartient à une famille dont l'un des enfants est en situation de handicap, le taux d'effort fixé par la CNAF est immédiatement inférieur à celui mentionné à l'article V – 4. Ainsi, l'enfant en situation de handicap compte pour 2 enfants et le taux d'effort applicable suit le tableau ci-dessous :

| Famille dont l'un des enfants a un handicap | 1 enfant | 2 enfants | 3 enfants | Du 4 ^{ème} au 7 ^{ème} enfant | Du 8 ^{ème} au 10 ^{ème} enfant |
|---|----------|-----------|-----------|--|---|
| Taux d'effort horaire | 0,05% | 0,04% | 0,03% | 0,02% | 0,01% |

L'accueil d'urgence

Dans le cadre d'un accueil d'urgence ou occasionnel suite à une situation familiale, professionnelle ou sociale à caractère exceptionnel, il sera appliqué un tarif horaire unique, révisable annuellement suivant la tarification moyenne de l'année précédente. A défaut, le tarif appliqué sera calculé à partir du revenu plancher et du taux d'effort horaire correspondant à 1 enfant.

Les absences

En cas d'absence de l'enfant, la facturation mensuelle restera inchangée sauf dans les cas suivants :

Pour maladie ordinaire

- Hospitalisation de l'enfant sur présentation d'un justificatif
- Maladie supérieure à 3 jours avec certificat médical, la période de carence des 3 premiers jours d'absence reste due par la famille.

Dans tous les cas, pour le confort de l'enfant et si les symptômes sont sévères, la fréquentation de la collectivité à la phase aiguë de la maladie n'est pas conseillée. Cette décision, prise au cas par cas, est du ressort de la directrice.

Pour maladie à éviction

Le guide pratique « Collectivités de jeunes enfants et maladies infectieuses » édité en 2006 par l'assurance maladie, la société française de Pédiatrie, le Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, et le Ministère de la Santé et des sports, répertorie les maladies à éviction.

Les 11 maladies concernées sont : angine à streptocoque, scarlatine, coqueluche, hépatite A, impétigo (lorsque les lésions sont étendues), infections invasives à méningocoque, oreillons, rougeole, tuberculose, gastro-entérite à *Escherichia coli* entéro-hémorragique, gastro-entérite à *Schigella sonnei*.

Seules les 11 maladies répertoriées à éviction font l'objet d'une déduction dès le premier jour d'absence aux familles.

Au retour de l'enfant, un certificat médical de non-contagion sera exigé.

Pour congés de la famille

Si le parent souhaite prendre, en supplément des jours de fermeture de la structure, des congés, ceux-ci seront déduits au réel chaque mois.

Pendant le parent doit impérativement faire sa demande auprès de la Directrice, 4 semaines avant la date effective de la prise de congé.

Si la demande intervient hors-délais, l'absence de l'enfant ne pourra pas être déduite.

En cas d'évènements exceptionnels

En cas d'hospitalisation d'un des deux parents ou d'un membre de la fratrie, en cas de déménagement, de décès d'un parent proche (père, mère, grands-parents, fratrie), les jours d'absences seront déduits.

Autres motifs

- Rupture du contrat avec préavis d'un mois
- Annulation des heures réservées en occasionnel 48h à l'avance
- En cas de non respect de la totalité des heures prévues dans le présent contrat du fait de la structure d'accueil.

SANTE ET BIEN-ETRE DE L'ENFANT

La santé de l'enfant

Santé et vaccinations

Dès son arrivée au sein du Multi Accueil, les parents doivent fournir **le dossier médical complété par le médecin de l'enfant et attestant que leur enfant ne présente aucun problème de santé incompatible avec la vie en collectivité.**

Les enfants sont soumis **aux vaccinations** prévues par les textes en vigueur (DT Polio) sauf lorsqu'ils présentent une contre-indication attestée par un certificat médical.

Un protocole médical, établi par un médecin, est demandé dès l'arrivée de l'enfant, indiquant la **conduite à tenir en cas de fièvre et de douleur** (l'antipyrétique, la température à laquelle lui administrer et le poids de l'enfant)

Les parents doivent signaler (certificat médical) tout problème de santé de leur enfant (allergie...)

Si l'enfant est malade durant la journée, ses parents en sont informés. Au-delà de 38,5° de fièvre, l'enfant ne pourra pas être accueilli et les parents devront impérativement le récupérer dans les plus brefs délais.

Médicaments

Si un enfant doit suivre un traitement (même homéopathique et/ou médecine alternative ou douce), il est recommandé de demander au médecin de prescrire celui-ci en 2 prises, une le matin et l'autre le soir.

Seule, l'infirmière, personnel paramédical, est autorisée à donner les médicaments sur prescription médicale. Elle peut déléguer cette tâche à une auxiliaire de puériculture seulement si elle aussi est présente sur la structure.

Les autres membres du personnel ne sont pas habilités à administrer les médicaments.

Lorsque des soins plus spécifiques sont prescrits, les parents devront faire venir une infirmière.

Les parents peuvent faire venir dans la structure un kinésithérapeute, si besoin.

Surveillance médicale

La surveillance médicale générale est assurée par un médecin PMI attaché à la structure. Il a pour mission de contrôler l'hygiène générale de la structure et les conditions de vie des enfants en collaboration avec le personnel.

Un médecin rattaché à l'établissement s'assurera des conditions d'accueil de l'enfant dans la structure.

Modalités d'intervention d'urgence

En cas de chute grave, de convulsions ou tout comportement anormal de l'enfant, les services d'urgence seront appelés et la famille prévenue dans les plus brefs délais.

Le bien-être de l'enfant

La période d'adaptation

Une entrée progressive de l'enfant est vivement conseillée avant l'accueil définitif de l'enfant. Une période d'adaptation progressive devra permettre à l'enfant et à ses parents de faire connaissance peu à peu avec les autres enfants et l'équipe.

La facturation de ces heures ne sera engagée qu'à partir du 1^{er} quart d'heure de présence de l'enfant sans ses parents.

Hygiène

Les enfants doivent être amenés au multi accueil, propres et habillés.

En cas de problèmes de parasites, la famille doit en informer aussitôt la direction.

Les repas

Les enfants doivent être amenés au multi accueil en ayant pris leur petit déjeuner.

Les repas du midi sont fournis par les parents. Ils doivent être amenés dans des sacs isothermes et des boîtes hermétiques étiquetées au nom de l'enfant. Ces boîtes doivent pouvoir passer au micro-onde. De plus, les aliments doivent être préalablement coupés (viande, fruits etc.)

Les goûters sont fournis par la structure.

Pour les bébés, les parents doivent amener le nombre de biberons stérilisés nécessaires à la journée.

En cas de lait maternel, il devra être amené dans un sac isotherme prêt à être consommé.

Le linge

Les couches sont fournies par la structure.

La famille doit fournir un change complet. Toutes les affaires de l'enfant doivent être marquées au nom de l'enfant.

Les objets personnels

Les enfants peuvent amener leur objet personnel (doudou, sucette), la crèche veillera à ces objets personnels, mais se dégage de toute responsabilité en cas de perte.

INTERDIT : chaînes, gourmette, médaille, boucles d'oreilles, barrettes...

ASSURANCE

La Collectivité et Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud doivent avoir souscrit une police d'assurance couvrant leur responsabilité civile respective ainsi que les dommages aux personnes et aux biens qui leur appartiennent, découlant des activités exercées par ceux-ci.

Le personnel mis à disposition par la Commune d'Aussillon et les locaux communaux sont assurés par la Commune d'Aussillon.

Le personnel salarié du gestionnaire et les enfants sont assurés auprès de la MAIF par Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud sous le numéro 3067001D.

Les parents doivent fournir lors de l'inscription une attestation d'assurance en responsabilité civile au nom de l'enfant.

PARTICIPATION DES PARENTS

La participation des parents à la vie quotidienne de leur enfant au sein de la structure sera favorisée :

- par des échanges quotidiens avec l'équipe
- par leur participation au comité d'établissement
- par la participation à des fêtes, des spectacles, des sorties, des réunions à thème.

Les parents seront sollicités afin de participer à une rencontre de concertation annuelle en présence des différents acteurs intervenants sur le Multi Accueil.

ENGAGEMENT DES PARENTS

Les parents prennent l'engagement :

- de se conformer au présent règlement de fonctionnement dont un exemplaire leur sera remis à l'admission de leur enfant dans l'établissement.
- de toujours communiquer les modifications relatives aux dossiers d'inscription et au contrat d'accueil.



